

Distr. générale 14 mai 2021 Français Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités
israéliennes à Jérusalem-Est occupée ainsi que
dans le reste du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité Soixante-seizième année

Lettres identiques datées du 14 mai 2021, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au moment où je vous écris, des enfants palestiniens sont tués, blessés, rendus orphelins et traumatisés par une attaque barbare qu'Israël mène contre des civils en plein jour et en violation flagrante de toutes les règles du droit humanitaire et de toutes les normes de décence et de moralité humaines.

Pourtant, malgré nos appels répétés et ceux des pays et des peuples du monde entier, le Conseil de sécurité reste paralysé, échouant à remplir le mandat qui est le sien, à savoir le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la protection de la vie de civils innocents.

À ce jour, l'agression militaire israélienne menée contre la bande de Gaza, qui a débutée le 10 mai, a coûté la vie à 122 Palestiniens, dont 31 enfants et 19 femmes, et a fait plus de 830 blessés. Quatre des enfants tués étaient des réfugiés palestiniens, tous âgés de moins de 12 ans et élèves dans des écoles de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), et appartenaient à la même famille, deux enfants d'une même fratrie et deux cousins. Et aujourd'hui, en Cisjordanie, les forces d'occupation israéliennes ont tué six Palestiniens et en ont blessé plus de 100 autres lors de violentes attaques contre des manifestants dans plusieurs villes et villages.

Au lieu de célébrer l'Eïd al-Fitr, des mères enterrent leurs bébés, des enfants enterrent leur père et leur mère, et des familles sont décimées – 13 personnes ont été tuées dans un bombardement hier, dont une femme enceinte, son mari, leurs 4 enfants et 5 de leurs proches, dans des scènes horribles qui rappellent la guerre israélienne de 2014 contre Gaza, qui a entièrement décimé de multiples familles.

En dépit du discours insensible diffusé par Israël, qui déshumanise et diabolise constamment le peuple palestinien, ces vies humaines sont pleurées, les larmes coulent à flots, la douleur est déchirante, des vies sont détruites à jamais. Et tant



d'autres vies sont en danger alors que le Conseil de sécurité reste honteusement silencieux et que les violations ne font que s'intensifier d'heure en heure, répandant davantage la mort et les destructions.

La Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Henrietta Fore, a averti que « La situation a atteint un seuil critique. Le niveau de violence et l'impact sur les enfants sont dévastateurs. Nous sommes au bord d'une guerre totale. Dans toute guerre, les enfants – tous les enfants – sont les premiers à souffrir et sont ceux qui souffrent le plus ».

Il n'y a aucun doute: cette agression militaire israélienne préméditée et délibérée contre des civils non armés constitue un crime de guerre et un crime contre l'humanité. Outre les frappes de missiles effectuées par des avions de combat contre Gaza, la plus grande prison du monde, dont l'accès par voie aérienne, terrestre et maritime est bloqué par Israël depuis 14 ans, les forces d'occupation ont entamé une invasion terrestre, qui ne laisse présager qu'un carnage plus grand, car les responsables israéliens jurent ouvertement de tuer et de détruire, en utilisant les armes les plus meurtrières contre une population civile désarmée, y compris des armes interdites par le droit international. Mais, comme nous le savons maintenant tous, la loi ne signifie rien pour Israël. Il est certain que le traitement spécial accordé à Israël – exempté de l'état de droit et avec lequel la communauté internationale compose depuis des décennies quelle que soit la gravité des violations qu'il commet – a conduit à cette situation de non-droit, laissant le peuple palestinien à la merci de ce cruel régime d'occupation colonial.

Outre le fait qu'elle tue ou blesse tant de civils, la Puissance occupante continue également à détruire de manière gratuite et délibérée des biens civils, y compris des habitations, en guise de punition collective visant la population civile et à nouveau en violation grave de la quatrième Convention de Genève. Déjà, plus de 500 habitations ont été détruites ou gravement endommagées, entraînant le déplacement de milliers de personnes, une fois encore. De plus, les frappes aériennes israéliennes ont endommagé 23 écoles, plusieurs centres de santé et dispensaires, des usines, des routes, des réseaux électriques et d'autres infrastructures civiles vitales, et détruit tous les quartiers généraux de la police. Par ailleurs, ce qui n'est pas sans rappeler les bombardements israéliens passés visant Gaza, quatre installations de l'UNRWA ont été touchées et endommagées par des frappes aériennes.

Dans le même temps, la barbarie israélienne exercée contre les Palestiniens se poursuit en Cisjordanie occupée, y compris Jérusalem-Est, ainsi qu'en Israël, où des attaques violentes, haineuses et racistes sont perpétrés contre des civils au seul motif qu'ils sont Palestiniens. Des colons juifs suprématistes continuent de saccager les quartiers palestiniens de Jérusalem-Est, à Cheik Jarrah, Silwan et Tour et ailleurs, terrorisant des familles, faisant des blessés et endommageant des habitations et des biens, notamment en brisant des fenêtres et en enfonçant des portes pour tenter d'attaquer les Palestiniens dans leurs propres foyers.

Des bandes de colons israéliens, enhardies par la violence impitoyable de l'occupant à l'égard de la population occupée, font également des incursions dans des villages palestiniens ailleurs dans le Territoire palestinien occupé. Et dans les rues de Jaffa, Haïfa, Lod et d'autres villes, ces mêmes foules suprématistes rodent dans les rues et harcèlent, intimident, agressent et même lynchent des Palestiniens. Voilà l'Israël soi-disant « démocratique », où ont été adoptées plus de 50 lois entraînant une discrimination contre les citoyens palestiniens, qui sont privés non seulement de la protection de la loi, mais aussi de la protection de la police contre ces foules en maraude.

2/4 21-06412

Les provocations d'Israël visant la mosquée Al-Aqsa/Haram el-Charif se poursuivent également à un rythme fiévreux. Des membres terroristes d'extrême droite du Gouvernement israélien alliés au Premier Ministre israélien se sont joints à des colons extrémistes pour lancer un déluge constant de propos rhétoriques incendiaires et d'incitations, menaçant de commettre de nouveaux crimes contre le peuple palestinien et ce site très saint et violant le statu quo historique et juridique.

Et pourtant, le Conseil de sécurité – malgré les efforts sincères d'une majorité de ses membres – reste incapable de trouver sa voix et de parler à l'unisson face à ces crimes odieux, empêché par un membre d'assumer ses responsabilités d'agir pour mettre fin à ces attaques et éviter l'aggravation de la déstabilisation et l'implosion de la situation. Plutôt que de garder le silence, le Conseil devrait lancer un appel ferme en faveur de l'arrêt immédiat des attaques contre les civils et les biens civils, de l'arrêt des actes d'incitation et des incursions contre la mosquée Al-Aqsa, et de la protection des civils.

L'appel au respect du droit international, y compris des propres résolutions du Conseil de sécurité, devrait être sans équivoque, et non pas impossible. Il s'agit-là non seulement des résolutions du Conseil sur la question de Palestine allant de 1948 à aujourd'hui, mais aussi de ses nobles résolutions sur la protection des civils, y compris la protection des enfants touchés par les conflits armés, la protection du personnel et des installations humanitaires et médicales et la protection des sites religieux et culturels. Mais aucune n'est respectée, alors même qu'Israël, Puissance occupante, les viole de manière flagrante et systématique, au mépris du Conseil et de son autorité qu'il tourne en dérision.

Plutôt que de dénoncer les événements récents comme s'ils s'étaient produits dans le vide, le Conseil devrait tenir compte de ses propres décisions en matière de résolution pacifique des conflits et rappeler et traiter les causes profondes de cette catastrophe : la dépossession et l'oppression incessantes du peuple palestinien par Israël, régime d'occupation colonial, pratiquant ouvertement l'apartheid et violant toutes les normes du droit international.

Une nouvelle fois, nous appelons le Conseil de sécurité à agir dans le respect du devoir que lui impose la Charte, à savoir maintenir la paix et la sécurité internationales. Le peuple palestinien ne peut être laissé sans protection à la merci d'une Puissance occupante armée jusqu'aux dents. Avancer le prétexte selon lequel Israël « a le droit à la sécurité et le droit de se défendre », tout en refusant ces mêmes droits au peuple palestinien est un prétexte honteux qui va directement à l'encontre du droit international et de la morale humaine.

Ce qu'Israël cherche à « défendre », c'est son occupation illégale, en insistant sur son contrôle de la terre et des vies palestiniennes et, si possible, leur oblitération même, y compris celles des enfants palestiniens. Lorsque ce discours vicié de la « légitime défense » est repris par ceux qui se prétendent les défenseurs des droits humains et du droit international, il donne effectivement à Israël la permission de poursuivre ses crimes, en faisant fi de ce que cette occupation illégitime et plus de 70 ans de déracinement des Palestiniens par Israël et de déni de leurs droits sont la source de tous ces maux, et de l'asymétrie totale dans cette situation qui oppose un occupant et oppresseur à un peuple occupé et opprimé. Non seulement cela met en évidence l'hypocrisie et un manque extrême d'empathie, mais cela équivaut à la complicité.

Il faut exiger clairement que cessent toutes les attaques, provocations et incitations et que le droit international, y compris le droit humanitaire, soit pleinement respecté. Il faut exiger que cesse l'agression criminelle d'Israël contre Gaza et que cessent également toutes les autres actions et mesures israéliennes illégales dans le

3/4

Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, notamment les projets illégaux de colonisation et de nettoyage ethnique.

Une action concrète en faveur du principe de responsabilité est requise, comme l'exige et y oblige le droit international, afin de tenir Israël et son Gouvernement, son armée et ses colons responsables de tous leurs crimes contre le peuple palestinien. Nous demandons à la communauté internationale d'agir maintenant pour sauver des vies humaines et au nom de la justice et de la paix.

La présente lettre fait suite aux 716 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 12 mai 2021 (A/ES-10/862-S/2021/461), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits fondamentaux du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre, Observateur permanent (Signé) Riyad **Mansour**

4/4 21-06412